

REÇU A LA PRÉFECTURE

27 JUIN 2006

N° CG 2006/III-6c/12  
Séance du 23 JUIN 2006

**CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC  
« AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION »**

Le Conseil Général,

VU l'article L.3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

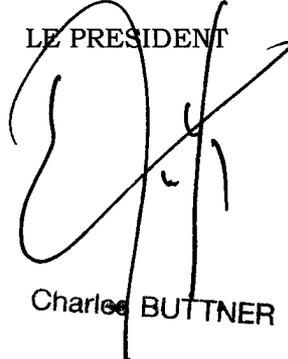
VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve l'adhésion du Département du Haut-Rhin au groupement d'intérêt public dénommé Agence Française de l'Adoption ;
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé Agence Française de l'Adoption jointe au rapport.

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet .2..7..JUN..2006  
Publication .3..0..JUN..2006.....  
Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

  
Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre  
.....abstentions